

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 19 juillet 2021

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin, Mme Ségura, M. Chabani

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi  
Mme Denis donnant pouvoir à Mme Youssouf  
Mme Lecroq donnant pouvoir à M. Bedreddine  
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Taïbi

-----



## Délibération n° 03-01 du 19 juillet 2021

### DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX RÉSIDENCES ARTISTIQUES – DISPOSITIF « RÉSIDENCES D'ÉCRIVAIN.E.S EN SEINE-SAINT-DENIS » 2021 – CONVENTION ET AVENANTS.

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu les conventions et leurs avenants avec les associations « Ensemble vocal Sequenza 9.3 » et « Parti poétique »,

Vu la demande de bourse de Mme Chloé Wary,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- ALLOUE les subventions de fonctionnement suivantes au titre des résidences 2021 :

- 18 000 euros à l'association « Bi-p » au titre de la résidence de Mickael Phelippeau à l'Espace 1789, à Saint-Ouen sur Seine ;
- 18 000 euros à l'association « Compagnie vivons » au titre de la résidence de Smail Kanouté à l'Espace 1789, à Saint-Ouen sur Seine ;
- 15 000 euros à l'association « Ensemble vocal Sequenza 93 » au titre de la résidence de Laurent Durupt à l'Île Saint-Denis ;
- 12 000 euros à l'association « Parti poétique » au titre de la résidence de Reeve Schumacher à Zone sensible, à Saint-Denis ;

- ALLOUE une bourse de 15 000 euros à Mme Chloé Wary, bédéiste, pour son engagement dans un travail d'écriture et de recherche personnelle et pour sa participation à un projet, dans le cadre d'un partenariat défini selon la formule « Écrivain.e.s en Seine-Saint-Denis » :



- APPROUVE les avenants aux conventions, dont projets ci-annexés, à conclure avec les associations « Ensemble vocal Sequenza 93 » et « Parti poétique » ;
- APPROUVE la convention, dont projet ci-annexé, à conclure avec Mme Chloé Wary ;
- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer lesdits avenants et ladite convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*